

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES

4 & 5 mars 2023

Golf Club de Lyon – Parcours les Sangliers

## REGLEMENT SPECIFIQUE DE L'EPREUVE RESERVEE AUX JEUNES (U16)

*Ce règlement complète le règlement de l'épreuve CHAMPIONNAT du Rhône & Lyon Métropole et les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements spécifiques priment sur celles des règlements généraux.*

### **I. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Epreuve ouverte aux joueuses et aux joueurs **licenciés dans le Rhône en 2023 et à jour du certificat médical.**
- Licence active et certificat médical ou questionnaires médical de l'année en cours enregistré par la FFGolf à la date du contrôle des inscrits.

Nombre de participants : 60 maximum

Index et catégories :

#### **U12 poussins (2011 et après) :**

Garçons : index 36 maxi - Filles : index 36 maxi

#### **U14 Benjamin (2010 - 2009) :**

Garçons : index 33.4 maxi - Filles : index 36.4 maxi

#### **U16 Minimes (2007 - 2008) :**

Garçons : index 25.4 maxi - Filles : index 28.4 maxi

### **II. FORME DE JEU**

- Marques de départ : les longueurs de jeu préconisés par la FFGolf (distances jeunes U16-U14-U12) seront respectées dans la mesure du possible (cf. Vademecum fédéral)
- Forme de jeu : le championnat se déroule sur 2 journées  
Stroke-play brut sur 36 trous (2x18) pour toutes les catégories
- Classement : Le classement est effectué en brut par sexe et par catégorie
- **Départage :**
  - Play-off "trou par trou" pour la 1ère place des classements généraux de chaque catégorie et de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.
  - Pour une série concernée, le Play-off pourra être fait avant la fin de la compétition (arrivée du dernier groupe de joueurs de l'après-midi), le groupe de joueurs concernés devra rester à la disposition du Comité de l'épreuve.
  - Si le Play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour puis les 9, 6, 3 et dernier trou.

### III. ENGAGEMENTS

Clôture des inscriptions au Comité **le 26 février 2023 à minuit** (ffggolf69@gmail.com). Seule la date limite de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle

Les inscriptions des joueurs seront envoyées directement auprès du Comité (ffggolf69@gmail.com)

Comité départemental de Golf du Rhône 57 rue Antoine Lumiere 69008 LYON.

#### **Droits d'inscription par participant :**

U12 à U16 : 40 € / pour les membres du Golf Club de Lyon 10 €

Ce tarif comprend les 2 jours de compétition.

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Comité départemental de Golf du Rhône.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement. Seulement dans le cas où la sélection ne pourrait être validée, le règlement sera remboursé ou renvoyé.

**Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :** Les U14 et U16 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index, à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes puis leur rang dans le fichier de moyennes de scores en stroke play disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les wild cards seront à demander à la Commission Sportive de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

### IV. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

**Chariot électrique :** l'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

**Appareils de mesures de distance :** Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), l'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.

Pénalité pour non-respect de la règle - Stroke play et Match play

- 1<sup>ère</sup> infraction : le joueur encourt la pénalité générale
- 2<sup>ème</sup> infraction : disqualification

**Cadets :** pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

**Accompagnateurs :** Pendant tout le déroulement de cette compétition, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs ou dirigeants de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs (plus de 50m), c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

**Comportement et étiquette :** Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour conventionnel du championnat du Rhône. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.